

**MIKAL FLASH**Version 2 / F
102000001601

1/7

Date de révision: 02.03.2009

Date d'impression: 02.03.2009

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE**Informations sur le produit**

Nom commercial	MIKAL FLASH
Code du produit (UVP)	05921937
Utilisation	Fongicide
Société	Bayer CropScience SA 16, rue Jean-Marie Leclair 69009 Lyon France
Service responsable	E-mail : fds-france@bayercropscience.com
Numéro de téléphone d'appel d'urgence	+33(0)4.72.85.25.25
Téléfax	+33(0)4.72.85.27.99
Numéro INRS	+33(0)1.45.42.59.59

2. IDENTIFICATION DES DANGERS**Indications de risque pour l'homme et l'environnement**

Irritant pour les yeux.
Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes.
Très toxique pour les organismes aquatiques.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**Nature chimique**

Granulés à disperser dans l'eau (WG)
Fosétyl-Aluminium/Folpel 50:25% WG

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS / No.-CE	Symbole(s)	Phrase(s) R	Concentration [%]
Folpel	133-07-3 205-088-6	Xn, N	R20, R36, R40, R43, R50	25,00
Fosétyl Aluminium	39148-24-8 254-320-2	Xi	R41	50,00

Le texte intégral des phrases R mentionnées dans cette section, figure au chapitre 16.

4. PREMIERS SECOURS**Conseils généraux**

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette).



MIKAL FLASH

Version 2 / F
102000001601

2/7

Date de révision: 02.03.2009
Date d'impression: 02.03.2009

Inhalation

Amener la victime à l'air libre. Garder la victime au repos et la maintenir au chaud. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

Contact avec la peau

Nettoyer avec une grande quantité d'eau et du savon, si disponible, avec du polyéthylène glycol 400, puis rincer avec de l'eau.

Contact avec les yeux

Garder les yeux ouverts et rincer lentement et délicatement avec de l'eau durant 15-20 minutes. Faire appel à une assistance médicale en cas d'apparition d'une irritation qui persiste.

Ingestion

Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison. Rincer la bouche et faire boire de l'eau par petites gorgées. Garder la victime au repos et la maintenir au chaud.

Avis aux médecins

Symptômes

Les symptômes suivants peuvent apparaître : Irritation des yeux et des muqueuses

Traitement

Il n'existe pas d'antidote spécifique.

Traiter de façon symptomatique.

En cas d'ingestion de quantité importante depuis moins de deux heures, procéder à un lavage d'estomac. De plus il est conseillé d'administrer du charbon médicinal et du sulfate de soude.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié

Mousse
Poudre sèche
Dioxyde de carbone (CO₂)

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de :

Oxyde de carbone (CO)
Oxydes d'azote (NO_x)
Oxydes de phosphore
Oxydes de soufre
Acide chlorhydrique (HCl)

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Information supplémentaire

Limiter l'épandage des fluides d'extinction.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans les eaux de surface, les égouts et les eaux souterraines.

**MIKAL FLASH**Version 2 / F
10200001601

3/7

Date de révision: 02.03.2009
Date d'impression: 02.03.2009**Méthodes de nettoyage**

Balayer ou aspirer dans des récipients adéquats à fin d'élimination.
Récupérer le produit dans un emballage correctement étiqueté et bien fermé.
Le produit récupéré doit être manipulé conformément aux indications du chapitre 13.
"Considérations relatives à l'élimination".

Conseils supplémentaires

Informations concernant la manipulation, voir chapitre 7.
Informations concernant les équipements de protection individuelle, voir chapitre 8.
Informations concernant l'élimination, voir chapitre 13.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE**Manipulation**

Conseils pour une manipulation sans danger
Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation avec extraction d'air appropriée.

Stockage

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs
Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées.

Précautions pour le stockage en commun
Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Tolérance de température -20 °C à 40 °C

Matériau approprié
Film alu composé (épaisseur Alu min 0,007 mm)

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle**

Composants	No.-CAS	Paramètres de contrôle	Mise à jour	Base
Folpel	133-07-3	0,1 mg/m ³		OES BCS*
Fosétyl Aluminium	39148-24-8	10 mg/m ³		OES BCS*

*OES BCS : Valeur limite interne Bayer CropScience pour l'exposition professionnelle
(Occupational Exposure Standard)

Équipement de protection individuelle

Dans le cadre d'une manipulation normale et de l'emploi préconisé, l'utilisateur final doit se référer aux indications de l'étiquette. Dans les autres cas il est recommandé d'utiliser les protections suivantes.

Protection respiratoire
Porter un masque filtrant les particules (facteur de protection 4) de type EN149FFP1 ou équivalent.
Les protections respiratoires ne doivent être utilisées que lors d'expositions de courte durée, après que toutes les mesures de réduction de l'exposition à la source ont été mises en place (par

**MIKAL FLASH**Version 2 / F
102000001601

4/7

Date de révision: 02.03.2009
Date d'impression: 02.03.2009

		exemple un confinement et/ou une ventilation), de manière à maîtriser les risques résiduels. Veiller à toujours respecter les instructions du fabricant concernant le port et l'entretien des appareils respiratoires.
Protection des mains		Porter des gants nitrile estampillés CE ou équivalent (épaisseur minimum 0,4 mm). Les laver en cas de contamination. Les jeter lorsque la contamination externe ne peut pas être éliminée, lorsqu'ils sont percés ou contaminés à l'intérieur. Se laver les mains systématiquement avant de manger, boire, fumer ou d'aller aux toilettes.
Protection des yeux		Porter des lunettes masque conformes à la norme EN166 (domaine d'utilisation 5).
Protection de la peau et du corps		Porter une combinaison standard et un vêtement de type 5. Porter deux couches de vêtements dans la mesure du possible. Une combinaison en coton ou coton/polyester doit être portée sous le vêtement de protection chimique et nettoyée fréquemment par une blanchisserie industrielle.
Mesures d'hygiène		Après le travail, se laver aussitôt les mains et éventuellement prendre une douche. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**Aspect**

Forme	granulés fluides à sec, dispersibles dans l'eau
Couleur	beige

Données de sécurité

pH	3 - 4 à 1 %
Masse volumique apparente	env. 650 kg/m ³ à 20 °C
Solubilité dans l'eau	dispersable
Coefficient de partage : n-octanol/eau	log Poe: -2,1 La valeur fournie concerne la matière active technique fosétyl aluminium.
Coefficient de partage : n-octanol/eau	log Poe: 3,1 La valeur fournie concerne la matière active technique folpel.

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Conditions à éviter	Exposition à l'humidité.
Aptitude à s'échauffer spontanément	Peut s'auto-échauffer en cas de stockage en masse à température élevée.

**MIKAL FLASH**Version 2 / F
102000001601

5/7

Date de révision: 02.03.2009
Date d'impression: 02.03.2009

Réactions dangereuses	Pas de réactions dangereuses si les recommandations de stockage et de manipulation sont respectées. Stable dans des conditions normales.
-----------------------	---

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë par voie orale	DL50 (rat) > 2.000 mg/kg
Toxicité aiguë par pénétration cutanée	DL50 (rat) > 2.000 mg/kg
Irritation de la peau	Faiblement irritant - marquage non obligatoire. (lapin)
Irritation des yeux	Irritant pour les yeux. (lapin)
Sensibilisation	Non sensibilisant. (cochon d'Inde) OCDE Ligne Directrice 406, Test de Buehler

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**Effets écotoxicologiques**

Toxicité pour le poisson	CL50 (Truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss)) 0,53 mg/l Durée d'exposition: 96 h
Toxicité pour les daphnies	CE50 (Puce aquatique (Daphnia magna)) 2,6 mg/l Durée d'exposition: 96 h
Toxicité pour les algues	CE50 (Scenedesmus subspicatus) 27 mg/l Durée d'exposition: 72 h

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**Produit**

Sous réserve d'observer les règlements en vigueur et, le cas échéant, après accord avec le service de collecte et les autorités compétentes, le produit peut être transporté sur une décharge ou dans une installation d'incinération.

Emballages contaminés

Vider, rincer et éliminer les emballages vides via une collecte organisée par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR pour les produits professionnels ou un autre service de collecte comme Eco-Emballages (Point Vert) pour les produits grand public.

Code d'élimination des déchets

020108 déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**ADR/RID/ADNR**

Numéro ONU	3088
Étiquettes	4.2
Groupe d'emballage	III

**MIKAL FLASH**Version 2 / F
102000001601

6/7

Date de révision: 02.03.2009

Date d'impression: 02.03.2009

Code danger	40
Description des marchandises	SOLIDE ORGANIQUE AUTO-ECHAUFFANT, N.S.A. (FOLPEL MELANGE)

IMDG

Numéro ONU	3088
Étiquettes	4.2
Groupe d'emballage	III
No EMS	F-A , S-J
Polluant marin	Polluant marin
Description des marchandises	SELF-HEATING SOLID, ORGANIC, N.O.S. (FOLPET MIXTURE)

IATA

Numéro ONU	3088
Étiquettes	4.2
Groupe d'emballage	III
Description des marchandises	SELF-HEATING SOLID, ORGANIC, N.O.S. (FOLPET MIXTURE)

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Classement et étiquetage conformément à la Directive Européenne 1999/45/CE (relative à la classification, à l'emballage et à l'étiquetage des préparations dangereuses) et à ses amendements.

Classification:

Soumis à étiquetage réglementaire

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

- Folpel
- Fosétyl Aluminium

Symbole(s)

Xn	Nocif
N	Dangereux pour l'environnement

Phrase(s) R

R36	Irritant pour les yeux.
R40	Effet cancérogène suspecté - preuves insuffisantes.
R50	Très toxique pour les organismes aquatiques.

Phrase(s) S

S35	Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage.
S36/37	Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.
S57	Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

Classement France (décision d'autorisation de mise sur le marché)

Symbole(s)

Xn	Nocif
----	-------

**MIKAL FLASH**Version 2 / F
102000016017/7
Date de révision: 02.03.2009
Date d'impression: 02.03.2009

Phrase(s) R

R36	Irritant pour les yeux.
R40	Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes.
R43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
AQUA	Dangereux pour les organismes aquatiques

Phrase(s) S

S 2	Conserver hors de la portée des enfants.
S13	Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.
S20/21	Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
S24	Éviter le contact avec la peau.
S36/37	Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

Etiquetage exceptionnel

Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.
Contient folpel. Peut déclencher une réaction allergique.

Information supplémentaire

Classement OMS : III (Peu dangereux)

Législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (Loi du 19/07/76 modifiée et Décret du 10/08/05)

Rubrique n° 1172 : Stockage et emploi de substances dangereuses pour l'environnement (très toxiques pour les organismes aquatiques)

Prévention médicale

Code du Travail :

Art. R. 231-56 à R. 231-56-11: Règles particulières de prévention du risque cancérigène, mutagène ou toxique pour la reproduction.

16. AUTRES DONNÉES**Autres informations**

Texte des phrases R mentionnées dans la Section 3

R20	Nocif par inhalation.
R36	Irritant pour les yeux.
R40	Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes.
R41	Risque de lésions oculaires graves.
R43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R50	Très toxique pour les organismes aquatiques.

Les informations données dans la présente fiche sont conformes aux dispositions du Règlement (CE) no. 1907/2006. Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Les informations données satisfont aux dispositions réglementaires communautaires en vigueur. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires nationaux en vigueur.

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.